



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 03 juin 2024 à 20h

Délégués en exercice	12
Délégués présents	10
Délégués votants	10

L'an deux mille vingt-quatre, le 03 juin, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 27/05/2024.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, MAURICE Claude, PRETI Julie, PONCET Jean-Marc, BERNADON Bernadette, IRSCHFELD Stéphane, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle.

Absent excusé : Patrick DUCHEMIN

Absente : Emmanuelle BUFFET

Secrétaire de séance : Isabelle NADAS

Date de publication : 27/06/2024

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 06 mai 2024
2. Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi-HM
3. Définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAE nR) sur le territoire de la commune de Draillant
4. Signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2024-2028 en lien avec la Caisse d'Allocations Familiales
5. Convention de soutien CITEO pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus
6. Désignation du chef de projet pour l'établissement du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
7. Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 06 mai 2024

Le procès-verbal de la séance du lundi 06 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi-HM : délibération n° 2024-07-01

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération de prescription fixant les modalités de concertation devant permettre de fournir un accès à l'information via le site internet de Thonon Agglomération, alimenter la réflexion et l'enrichir, mettre à disposition des espaces où les personnes pourront faire des observations.

Le PADDi a été débattu dans les Conseils municipaux et présenté au Conseil Local de Développement. Une Conférence Intercommunale des Maires a été organisée pour revenir sur les conclusions de ces débats afin d'examiner les évolutions qu'il convenait d'apporter.

Dans le prolongement des actions de concertation menées, deux réunions publiques se sont tenues à Thonon et Douvaine.

Monsieur le Maire présente les modifications apportées à la 1^{ère} version.

Après avoir exposé le PADDi, Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas de valider le PADDi mais d'en débattre. A ce titre, il déclare le débat ouvert.

Après différents échanges sur les orientations du SCoT sur les densités moyennes minimales à viser de façon territorialisée et adaptée (20 logements par hectare pour les villages) suite à l'interpellation de Monsieur Stéphane IRSCHFELD, Monsieur le Maire clôt le débat.

Définition des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAE nR) sur le territoire de la commune de Draillant : délibération n° 2024-07-02

Monsieur le Maire rappelle la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables qui vise à accélérer le développement des énergies renouvelables de manière à lutter contre le changement climatique et préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité.

En application de l'article L.141-5-3 du code de l'énergie, ces zones sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables : éolien terrestre, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectrique, géothermie, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance des projets d'énergies renouvelables déjà installées.

Monsieur le Maire présente les zones identifiées comme zone d'accélération :

- Solaire photovoltaïque en toiture pour l'entrée du village côté nord, La Fin, le Centre Bourg, Le Champ de la Croix, Le Liège, L'Ecole des Sources, Cursinges Les Fontaines, Maugny bas, Maugny haut, Chez le Maréchal, Sur le Mont
- Réseau de chaleur sur les parcelles AE 100 et AE 138

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide les zones d'accélération des énergies renouvelables.

Signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2024-2028 en lien avec la Caisse d'Allocations Familiales : délibération n° 2024-07-03

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2020 Thonon Agglomération est signataire d'une CTG en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales permettant

ainsi de donner un cadre aux projets de territoire qu'elles financent. Ce dispositif est une démarche stratégique partenariale ayant pour objectif d'élaborer le projet de maintien et de développement des services aux familles du territoire. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'action partagé et remplace les anciens Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale.

Convention de soutien CITEO pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus : délibération n° 2024-07-04

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que CITEO est un éco-organisme agréé pour organiser le dispositif national du tri et du recyclage des déchets d'emballages ménagers. Par un arrêté du 30 septembre 2022, le cahier des charges de son agrément a été modifié, notamment pour encadrer la prise en charge des coûts visant au nettoyage et à la réduction des déchets abandonnés sur l'espace public et issus d'emballages ménagers.

CITEO a élaboré une convention type, qui est devenue officielle en septembre 2023 : la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus. Elle est proposée aux communes et aux groupements de communes à fiscalité propre ayant en charge le nettoyage des espaces publics, pour une durée de trois ans renouvelable une fois.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la convention de soutien et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Désignation du Chef de projet pour l'établissement du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Lors du Conseil municipal du 6 mars 2023, Stéphane IRSCHFELD a été désignée comme référent pour l'élaboration et le suivi du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Questions diverses

Date du prochain conseil : mercredi 26 juin 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Secrétaire de séance,
Isabelle NADAS



Le Maire,
Pascal GENOUD



